

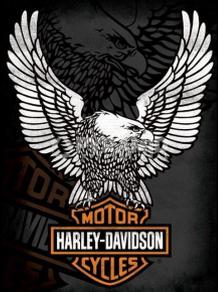
1^{er} INTER-CHAPTER BRETON 25 ET 26 MARS 2017

Le **VANNES BRETAGNE CHAPTER** accueille :

Le **CORNOUAILLE CHAPTER QUIMPER FRANCE**

Le **NANTES OCEAN CHAPTER FRANCE**

Le **RENNES BRETAGNE CHAPTER**





Tarifs :

102 € par personne en chambre double

Supplément de 30 € pour une chambre individuelle

Il comprend :

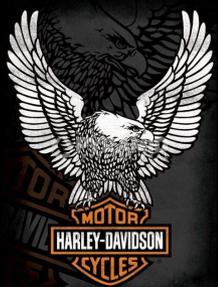
Hébergement
Repas du samedi soir
Soirée avec animations
Petit déjeuner dimanche matin
Déjeuner dimanche midi

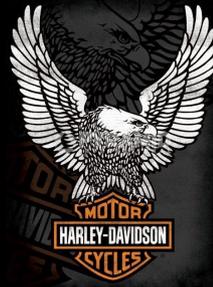
Inscriptions :

Règlement en 3 fois possible (3 chèques de 34 € ou 44 €)
Remplir le bulletin d'inscription, l'adresser accompagné du ou
des 3 chèques à :

Concession Harley Davidson Golfe de Bretagne
À l'attention de Vanessa
ZA les deux moulins
56880 PLOEREN

**Date limite des inscriptions :
20 Janvier 2017**





Programme

Samedi 25 Mars 2017

Accueil à la Concession de Vannes à 14h00
Départ pour une balade
Arrivée sur le site de Kéravel vers 17h30
Prise en compte des chambres
Soirée avec animations

Dimanche 26 Mars 2017

Petit déjeuner
Balade
Retour à Kéravel pour le déjeuner
Fin du week-end et départ libre

Hébergement :

Village Vacances de Kéravel
Boulevard de l'Atlantique
56410 ERDEVEN

Celles et ceux qui sont volontaires pour effectuer la sécurité sur les différentes balades sont priés de nous adresser la photocopie de leur Permis de Conduire





Bulletin d'inscription INTER-CHAPTER 25 et 26 Mars 2017

Attention : 1 fiche par moto

PILOTE

Nom et Prénom : Chapter :

Adresse :

N° Portable :

PASSAGER

Nom et Prénom :

Week-end Inter-Chapter

Chambre simple : 132 € x =

Chambre double : 102 € x =

Le règlement, à l'ordre du Vannes Bretagne Chapter est possible en 3 fois, joindre les 3 chèques en même temps, datés du jour de l'envoi du bulletin et envoyer le tout à :
Concession Harley Davidson, ZA les deux moulins 56880 PLOEREN

Je souhaite aider à la sécurité des balades : oui / non

Je suis urgentiste, secouriste, infirmier : oui / non

Chaque participant se doit d'être à jour de ses assurances et titulaire d'un permis de conduire valide, de respecter le code de la route et de circuler sous sa propre responsabilité.
En cas d'accident, en aucun cas, le participant ne pourra tenir pour responsable les membres du Vannes Bretagne Chapter et/ou les accompagnants du circuit.

Lu et approuvé

Date et signature